

	PORT DE CARENTAN COMPTE RENDU de l'AUPPC et Commentaires DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 OCTOBRE 2021 (9h30-12h00)		
	Date rédaction : 02/11/21	Rédacteur : HERMAN Patrick / Auppc.	Date réunion : 15/10/2021
Nom et Prénom	Organisme	Présents	Absents- Excusés
MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE			
M. Jean Claude Colombel	Président de Communauté de communes de la Baie du Cotentin		
Représentants du concessionnaire			
M. Jean Claude Colombel	Titulaire	X	
M. Xavier Grawitz	Suppléant	X	
Représentants de la Chambre de Commerce et l' Industrie			
M. Eric Varin	Titulaire		X
M. Dominique Louzeau	Suppléant		
Représentants du personnel / service du port			
M. Baptiste Vannier	Titulaire	X	
M. Dominique Charlot	Suppléant		
Représentants des Plaisanciers désignés par le CLUPP			
M. Patrick Herman / AUPPC	Titulaire	X	
M. Michel Lesourd / AUPPC	Titulaire	X	
M. Michel Lopez / AUPPC	Titulaire	X	
M. Bruno Fiant / CCC	Suppléant	X	
M. Christian Lemasson	Suppléant		
M. Pierre Thomine	Suppléant		
Représentants des Services Nautiques et Associations Touristiques et Sportives			
M. Dominique Guarneri / Top Nautique	Titulaire	X	
M. Nicolas Durassoff / Top Nautique	Suppléant		
Mme Nathalie Hersant / Dreknor	Titulaire	X	
M. Michel Marie / Flipper II	Suppléant		
M. Michel Fourmentin / Club Croiseurs Côtiers	Titulaire		X
M. Nicolas Ravaux / Club Croiseurs Côtiers	Suppléant		
Autres participants			
M. Alexandre Tchernoff / CCBDC	Service finance	X	
Mme Valérie Noir / CCBDC	Secrétaire de séance	X	
Avis consultatif : X Représentants ayant « voix délibératives »			

Le Conseil portuaire du port de Carentan s'est réuni le 15 Octobre 2021 à la salle de la mairie de St Hilaire Petitville, sous la présidence de **Xavier Grawitz**, 5ème vice-président délégué en charge du port. **Jean Claude Colombel**, président de la Communauté de Communes de la baie du Cotentin, étant retenu par une autre réunion, rejoint notre conseil en fin de matinée.

Pour précision ce conseil portuaire du 15/10/2021 aurait dû être convoqué au premier semestre de cette année 2021 en correspondance à l'arrêté des comptes 2020, budget primitif présenté en conseil communautaire du 30 mars 21...

Le quorum a été atteint (2/3 des membres du conseil : Art.R5314-23 du code des transports), la séance s'est ouverte à 09h30.

Les commentaires de Patrick Herman sont intercalés en bleu dans le texte.

Suite aux dernières élections CLUPP du 15 septembre dernier, la composition du conseil portuaire a été modifiée par l'arrêté constitutif N°2021-359 du 16/09/2021.

Xavier Grawitz souhaite la bienvenue aux nouveaux participants et déclare qu'il devra quitter cette réunion à 11h30 pour une rencontre avec le préfet à 12h00.

*On notera les absences au sein de ce conseil portuaire, de la CCI représentée par **Eric Varin** et **Dominique Loizeau** (absents car ils ne désirent pas participer à ce type de réunion) ainsi que **Michel Fourmentin** et **Nicolas Raveaux** de l'association sportive CCC.*

***Jean Claude Colombel** président du CP, retenu par ailleurs nous rejoindra vers 10h30....*

Xavier Grawitz aborde immédiatement l'ordre du jour (*en précisant qu'aucunes questions diverses n'ayant été déposée dans le délai de quinze jours ne serait abordée.....c'est TOUJOURS AUSSI méprisant !*) transmis aux participants dans le délai réglementaire (8 jours) en passant la parole à **Alexandre Tchernoff**, qui détaillera les éléments de la synthèse du **budget d'atterrissage 2020**, compte administratif, les impayés, et avec quelques erreurs sur les tableaux de synthèses.... Concernant la « taxe foncière » appliquée sur le port, **Patrick Herman** rappelle que l'administration peut la réduire en appliquant un coefficient modérateur basé sur le nombre d'équipement et de services du port : notamment la présence de moyen de levage d'une capacité supérieure à 30 tonnes. C'est ainsi que **Xavier Grawitz** avait affirmé le déclassement de notre roue-lève passant de 35t à 30t, lors d'une précédente réunion afin de réduire cette taxe.... « pas souvenir ! rétorqua t-il »...

Le guide sur cette taxe foncière est disponible sur le site de l'UNAN : TAXE FONCIERE & PORTS DE PLAISANCE, disponible en lien sur le Site de l'AUPPC.

A 10h 30, le défilement des tableaux successifs présentés par **Alexandre Tchernoff** est terminé. Aucun avis des participants ne sera émis.

Une fois de plus on assistera à un budget synthétisé différent du budget primitif annoncé et adopté en conseil communautaire au 30 mars 2021, imprécis et imbuvable pour la majorité des participants... nécessitant un mode d'emploi

Restant 1H 30 de séance, nous abordons quelques questions diverses que notre association avait préparé pour ce conseil portuaire.

Patrick Herman propose diverses questions à aborder lors du prochain conseil portuaire prévu très prochainement et qui présentera le tarif 2022.

1) - **Le Passeport-escale.**

Celui-ci est accepté pour des plaisanciers venant de différents ports extérieurs, depuis deux ans, et les plaisanciers de Carentan ne bénéficie pas de cet avantage. Une carte devrait être disponible pour une somme de 15 à 20 € annuelle. Nous demandons l'examen de cette question au prochain C.P. **Patrick HERMAN** propose au gestionnaire d'accorder une remise de 5% sur le contrat annuel au plaisancier qui libère sa place au moins 15 jours pendant la période de juillet-août. **Dominique Garneri** argue que « nous ne sommes pas au port de La Rochelle » !

2) - **Dans le cadre de la « redynamisation du port », il y a l'élargissement de la darse de**

levée de navires.

Patrick Herman : tenant compte du fait que nombre de navires présents ou en visites (pêche et plaisance) possèdent un maître bau supérieur à 4m15, il devient nécessaire d'élargir la darse du léve-bateau car les propriétaires doivent faire appel à une grue extérieure, comme par exemple, le voilier « PIPAC » (*un Boréal 44*), un nouvel arrivant qui s'est dirigé sur Cherbourg pour effectuer son carénage . Reviendra t-il sur Carentan ?... **Baptiste Vannier** précise que celui-ci est en « navigation ». Patrick Herman ajoute que le port se prive de recettes complémentaires.

Dominique Garneri de *Top Nautique* me rejoint favorablement sur cette question en précisant que lui-même avait effectué cette demande récemment. **Michel Lesourd** confirme en précisant que des dépenses ont été effectuées il y a quelques années pour « deux études de sol » commandées sous la mandature de **Michel Loquet**, élu en charge du port à l'époque.

3) - Sur l'étude de la modernisation des commandes électriques des portes de l'écluse.

Patrick Herman : « Ne serait t-il pas intéressant d'étudier la possibilité d' une ouverture permanente des deux portes en simultané sur un certain créneau horaire établi sur le flux et reflux autour de la pleine mer lors de certain coefficient de marée, comme par exemple : 1h avant et 1H30 après la PM ? » A son arrivée, **Jean Claude Colombel** intervient dans ce débat et propose une participation de l'association des plaisanciers à une réunion de travail sur ce sujet avant la fin de l'année avec **Xavier Grawitz** et **Baptiste Vannier**, directeur du port. De plus il annonce que le sujet du tarif 2022 que celui-ci subira certainement une augmentation de 2,5%, 2,9%. *La discussion sera certainement âpre !*

4) - La puissance des prises électriques sur les pontons.

Patrick HERMAN rapporte que, sur les conventions d'occupation, l'on parle uniquement de la tension de 230v sur les bornes électriques des ponton , et non de la puissance en ampères. **Xavier Grawitz** précise 5 ou 10 ampères. Il en résulte que tous les plaisanciers ne sont pas logés de la même manière, *égalité, équité ?*

5) - Le ponton d'attente extérieur.

Patrick Herman réitère cette question (*depuis 5ans*) afin d'assurer son amélioration sur l'appel de l'éclusier et sa non occupation par les « *civeliens* ». Cette question devait être abordée en début d'année par une réunion de travail prévue sur demande de **Jean Claude Colombel**. (*voir CR CCBDC du conseil portuaire 04-12-2020*).

6) - L'extension de la réserve de « Beauguillot » dans sa partie maritime.

Patrick Herman précise que le chenal « Passe balisée » se déplace vers l'ouest... la limite d'extension maritime doit s'appuyer sur le balisage tribord de la passe où elle interdirait le mouillage, la navigation, ainsi que l'échouage sur cette partie ouest .**Xavier Grawitz** atteste cette évidence et précise qu'une réunion doit avoir lieu prochainement... **Michel Lesourd** précise que le personnel du port interrogé sur ce sujet vers juillet n'était pas plus au fait de cette enquête d'extension.

En cette fin des questions diverses **Bruno Fiant** présent, demande l'autorisation de s'exprimer bien qu'il ne lui appartient pas d'intervenir....**Jean Claude Colombel** lui accorde la parole.

Bruno Fiant rappelle les mauvaises conditions des dernières élections CLUPP du 15 septembre dernier et précise qu'il quittera le port de Carentan pour Cherbourg après l'achat d'un navire plus important...

11h30 fin de séance....

Sous la nouvelle gouvernance de Jean Claude Colombel président de ce conseil portuaire:

« les actes et les paroles ne sont toujours pas en concordance ».

Texte rédigé par Patrick Herman, élu du CLUPP au Conseil Portuaire et président de l'AUPPC.